

POUR L'ENVIRONNEMENT, le DÉPARTEMENT agit !



AIDE HABITAT DURABLE - Plan Habitat 2020

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE BOIS ■ À BÛCHES ■ À PLAQUETTES ■ À GRANULÉS

ATTENTION : Avis obligatoire de l'Espace INFO >ÉNERGIE

Nom, prénom du demandeur de l'aide :

Nom, prénom du conjoint :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Mobile :

E-mail :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA PRÉSENTE DEMANDE :

- La fiche technique (au verso) pour l'installation d'une chaudière bois à bûches, à plaquettes ou à granulés (à remplir avec l'entreprise),
- Une copie du devis de l'installateur RGE⁽¹⁾ précisant notamment label Flamme Verte ou classe 5 de la norme NF EN 303.5,
- Attestation de la certification RGE de l'installateur,
- Les copies intégrales du dernier avis d'imposition sur le revenu de tous les occupants du logement, de la dernière taxe d'habitation et de la dernière taxe foncière (si acquisition récente, attestation notariale d'achat),
- Un RIB ou un RIP.

⁽¹⁾ liste des installateurs RGE disponible sur www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e) :

- sollicite, conformément à la fiche technique au verso et aux devis joints, une Aide Habitat Durable pour l'installation d'une chaudière bois à bûches, à plaquettes ou à granulés,
- certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués,
- **m'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet (date du courrier accusant réception du dossier complet par le Département de Saône-et-Loire),**
- certifie, sur l'honneur, être en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur, notamment sociale, fiscale et environnementale.

Signature

Fait à

le

Cette demande est à compléter et à renvoyer, accompagnée du devis et des pièces obligatoires, à l'adresse ci-dessous :

Maison Départementale de l'Habitat et du Logement

MDHL – ADIL 71

94 rue de Lyon – CS 20440 – 71040 MACON Cedex

FICHE TECHNIQUE

POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE BOIS
 À BÛCHES À PLAQUETTES À GRANULÉS

ADRESSE DU LOGEMENT OÙ SERONT RÉALISÉS LES TRAVAUX

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

Mobile :

Nombre d'habitants dans le logement :

CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT EXISTANT

Année de construction du bâtiment :

Surface habitable chauffée : m²

Mode de chauffage : électricité gaz naturel

propane bois fioul pompe à chaleur

chaudière biomasse

autre :

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Type de combustible :

mixte bûches et granulés

granulés bois

plaquettes forestières

bois buche

Type de chaudière :

à alimentation automatique

à alimentation manuelle

Puissance de la chaudière :

kW

Rendement énergétique :

%

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATEUR

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

COÛT DE L'INSTALLATION

ÉLÉMENTS DU DEVIS :

Montant : € HT

T.V.A. : €

TOTAL : € TTC

**Aide Habitat durable du Département
de Saône-et-Loire : 1 500 €**

PRÉVISION DE PROGRAMMATION :

Date de début des travaux :

CRITÈRES À RESPECTER

- Puissance thermique < 300 kW
- Avec régulateur de classe IV ou plus (à compter du 15 janvier 2020, sous réserve de dispositions transitoires)
- Rendement énergétique et émissions de polluants : classe 5 de la norme NF EN 303.5
- Label Flamme vert 7* ou équivalent (à compter du 15 janvier 2020, sous réserve de dispositions transitoires)
- les chaudières à alimentation automatique doivent être associées à un silo d'un volume d'au moins 225 l neuf ou existant
- certification RGE de l'installateur.

Cette demande est à compléter et à renvoyer, accompagnée du devis et des pièces obligatoires, à l'adresse ci-dessous :

Maison Départementale de l'Habitat et du Logement

MDHL – ADIL 71

94 rue de Lyon – CS 20440 – 71040 MACON Cedex